



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2023
FICHE BILAN**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Association : COMPAGNONS BATISSEURS ILE-DE-FRANCE
Adresse	<u>Adresse du Siège Social</u> : 3 rue de Paradis – 75010 PARIS <u>Local de l'Atelier de Quartier</u> : 3 Villa Ile-de-France – 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)
Intitulé de l'action	ATELIER DE QUARTIER : CHANTIERS D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE ET BRICOLAGE SOLIDAIRE
Pilier	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique et emploi
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	01 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023
Lieu(x) de réalisation de l'action (structure, quartier...)	Intervention sur tout le quartier de Bois l'Abbé. Atelier de Quartier présent à l'adresse suivante : 3 Villa Ile-de-France, 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)	- Public initialement visé : Entre 200 et 250 personnes. Notre action s'adresse à tous (hommes, femmes, familles) mais touche en priorité les publics fragiles du quartier du Bois l'Abbé (personnes en difficultés sociales et/ou économiques, publics précaires, isolés). Tout public. - Public effectivement touché : Tout type de public. Profil type : un couple avec enfant entre 40 et 50 ans

	<p>- Nombre de personnes bénéficiaires : 259 personnes dont 230 personnes habitant du bois l'abbé.</p> <p>- Personnes bénéficiaires par âge et par sexe :</p> <table border="1" data-bbox="663 300 1449 591"> <thead> <tr> <th>Age</th> <th>Hommes</th> <th>Femmes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-5 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>6-15 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>16-17 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>18-25 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>26-64 ans</td> <td></td> <td></td> <td>63 %</td> </tr> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td></td> <td></td> <td>37 %</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans				6-15 ans				16-17 ans				18-25 ans				26-64 ans			63 %	65 ans et plus			37 %	Total			
Age	Hommes	Femmes	Total																														
0-5 ans																																	
6-15 ans																																	
16-17 ans																																	
18-25 ans																																	
26-64 ans			63 %																														
65 ans et plus			37 %																														
Total																																	
<p>Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés</p>	<p>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?</p> <p>Oui.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation et le maintien dans le logement ; - Réaliser soi-même des travaux pour se sentir mieux chez soi ; - Valoriser l'entraide et le pouvoir d'agir ; - Aménager le logement pour prendre en compte la place et les espaces de chacun dans la famille ; - Améliorer les relations avec le bailleur grâce aux travaux d'entretien ; - Acquérir les savoirs techniques ; - Informer sur le cadre administratif lié au logement (droits et devoirs des locataires...) ; - Informer sur les risques domestiques pour améliorer la sécurité dans mon logement ; - Lutter contre l'isolement ; - Intégrer le groupe d'entraide de l'Atelier de Quartier pour aider les autres sur leur chantier ; - Impliquer dans les projets et les actualités du territoire. 																																
<p>Difficultés rencontrées</p>	<p>Nous sommes toujours désireux d'améliorer nos modes de mobilisation des publics afin de toucher les personnes fragiles les plus éloignées des dispositifs courants.</p>																																
<p>Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?</p>	<p>/</p>																																

Description précise de l'action et de sa mise en œuvre

L'atelier de quartier a mené plusieurs actions en 2023 :

- Les **Chantiers en Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA)** : les habitants du quartier de Bois l'Abbé sont accompagnés dans leurs travaux de rénovation au sein de leurs logements. Ils bénéficient de l'expertise technique et des conseils de l'équipe des Compagnons Bâisseurs. Les chantiers ont lieu dans une ou deux pièces du logement, durant maximum deux semaines et la famille n'a à charge que 10% du coût des matériaux.
Ces chantiers peuvent également aboutir à une forme d'accompagnement social, puisque l'équipe peut identifier des situations qui nécessitent une orientation (ou réorientation) vers des dispositifs ou acteurs compétents.
L'équipe a mené 11 chantiers d'ARA en 2023.
- Les **dépannages pédagogiques** : les habitants du quartier de Bois l'Abbé peuvent bénéficier de petites réparations (pas plus d'une demi-journée) : réparation de la fuite d'eau d'un robinet, pose d'une tringle à rideau ou étagère, etc. S'il y a besoin d'acheter du matériel (par exemple, la tringle à rideau), l'achat est à la charge du locataire. L'animateur technique peut en revanche conseiller l'habitant dans une démarche de « pédagogie à l'achat ».
L'équipe a accompagné 25 dépannages pédagogiques en 2023.
- Les **animations collectives** : des animations ont lieu tous les mardis après-midi à l'atelier de quartier ou de manière délocalisée. Ces animations collectives portent sur les droits et devoirs du locataire ainsi que les connaissances techniques de l'entretien locatif. Ces animations varient selon les besoins et demandes des habitants : pose de papier peint, réparer ses prises électriques, gestion de la consommation d'eau, pose de carrelage, etc. L'équipe a animé 30 animations collectives en 2023.
- **L'outilthèque** : l'Atelier de Quartier prête ses outils et son matériel aux habitants qui souhaiteraient bricoler par eux-mêmes. Les personnes qui ont bénéficiées de chantiers ARA continuent souvent les travaux en autonomie dans d'autres pièces de leur logement et viennent donc régulièrement emprunter des outils. 40 outils ont été prêtés en 2023.
- **Accompagnement Habitat** : les ménages rencontrent parfois des freins périphériques au logement qu'il convient de lever avant de réaliser une intervention technique. L'équipe, et particulièrement l'animateur.trice

habitat va chercher à orienter le ménage vers le bon acteur local. 4 accompagnements habitat ont été réalisés en 2023.

- 2 chantiers participatifs ont été réalisés en partenariat avec le club Noé, 10 animations en collaboration avec l'épicerie solidaire, et 4 participations aux évènements locaux (Fête 1000 couleurs, Chennevières bouge l'été, Village des associations, Centre municipal La Colline).
- 1 campagne « qualité de l'air intérieur » de porte à porte sur le patrimoine du bailleur social Immobilière 3F a eu lieu en novembre 2023 : 50 portes frappées et 30 auto-diagnostic accompagnés réalisés.

Dans le fonctionnement de l'Atelier, l'implication bénévole est majeure et valorisée. 10 bénévoles réguliers participent au partage des savoirs et à la valorisation de l'association sur le territoire (beaucoup de familles nous appellent après une conversation avec un.e bénévole).

Durant l'année, 3 Comités Techniques de Suivi (CTS) ont eu lieu. Ceux-ci regroupent l'équipe des Compagnons Bâisseurs, les différents partenaires opérationnels et associatifs et même – s'ils le veulent – des bénévoles de l'association.

Les objectifs de ces CTS ont été les suivants :

- Assurer un suivi des projets et chantiers, que ceux-ci concordent avec les orientations prises lors du Comité de Pilotage ;
- Permettre du partage d'expérience et de compétences pour un meilleur accompagnement des familles ;
- Repérer des ménages qui pourraient être bénéficiaires des actions de l'association ou de potentiels projets à monter.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels :

L'équipe des Compagnons Bâisseurs bénéficie d'un local au 3 Villa Ile-de-France. Ce local est mis à disposition par le bailleur social I3F et l'association paie les charges courantes. Au sein de ce local se trouvent : une salle principale au sein de laquelle les animations et temps de construction peuvent avoir lieu, une outillière avec tout le matériel que les Compagnons Bâisseurs peuvent fournir aux habitants, un espace de stockage, une cuisine et un bureau.

Pour travailler, l'animateur technique et l'animatrice habitat bénéficient chacun d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable. Il y a également une imprimante dans le bureau dont ils peuvent chacun se servir.

	<p>L'animateur technique se partage un véhicule utilitaire avec l'animateur technique qui travaille à l'Atelier de Quartier de Fontenay-sous-Bois.</p> <p><u>Moyens humains :</u></p> <table border="1" data-bbox="663 331 1509 1507"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nombre de personnes</th> <th>Nombre en ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">PERSONNEL RÉMUNÉRÉ</td> </tr> <tr> <td>Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)</td> <td>5</td> <td>- Animateur technique : 0,88% d'ETP - Animatrice/teur Habitat : 1/4 ETP - Personnel de structure : 3,28 % d'ETP Responsable territoriale : 0,25% d'ETP</td> </tr> <tr> <td>Adultes-Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Postes Fonjep</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres emplois aidés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Volontaires ou stagiaires indemnisés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition "payante"</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ</td> </tr> <tr> <td>Bénévoles</td> <td>10</td> <td>1/3 ETP</td> </tr> <tr> <td>Volontaires en service civique</td> <td>Mi-temps d'un service civique</td> <td>Durant 6 à 8 mois, un volontaire en service civique vient 2 jours (7h par jour) dans la semaine</td> </tr> <tr> <td>Personnel mis à disposition « gratuite »</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre de personnes	Nombre en ETP	PERSONNEL RÉMUNÉRÉ			Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	- Animateur technique : 0,88% d'ETP - Animatrice/teur Habitat : 1/4 ETP - Personnel de structure : 3,28 % d'ETP Responsable territoriale : 0,25% d'ETP	Adultes-Relais			Postes Fonjep			Autres emplois aidés			Volontaires ou stagiaires indemnisés			Personnel mis à disposition "payante"			PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ			Bénévoles	10	1/3 ETP	Volontaires en service civique	Mi-temps d'un service civique	Durant 6 à 8 mois, un volontaire en service civique vient 2 jours (7h par jour) dans la semaine	Personnel mis à disposition « gratuite »		
	Nombre de personnes	Nombre en ETP																																			
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ																																					
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5	- Animateur technique : 0,88% d'ETP - Animatrice/teur Habitat : 1/4 ETP - Personnel de structure : 3,28 % d'ETP Responsable territoriale : 0,25% d'ETP																																			
Adultes-Relais																																					
Postes Fonjep																																					
Autres emplois aidés																																					
Volontaires ou stagiaires indemnisés																																					
Personnel mis à disposition "payante"																																					
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ																																					
Bénévoles	10	1/3 ETP																																			
Volontaires en service civique	Mi-temps d'un service civique	Durant 6 à 8 mois, un volontaire en service civique vient 2 jours (7h par jour) dans la semaine																																			
Personnel mis à disposition « gratuite »																																					
<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de chantier - Comité technique de suivi - Grilles de présence - Retours oraux des participants au projet 																																				
<p>Financement de l'action</p>	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Pour les chantiers d'ARA, les ménages paient 10% du coût des matériaux. Pour les dépannages pédagogiques, le ménage achète la pièce à changer. Les autres dispositifs sont gratuits pour le ménage.</p>																																				

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Voir réponse ci-dessus.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Les charges de structures et de personnels de structures sont proratisées en fonction du nombre de jours d'animation technique sur l'année.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

L'écart significatif entre le budget prévisionnel de 91 071€ et le budget définitif de 98 954€ est dû :

Les achats de matériaux ont été supérieurs à ceux prévus puisque les interventions techniques ont été plus nombreuses que prévues. Les charges de personnels sont légèrement supérieures car le temps passé par l'animateur technique est supérieur aux prévisions de début d'année.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables)

Le temps bénévole (10 personnes à environ 1/3 temps) est valorisé au smic horaire.

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

/